

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00064

Numéro SIREN : 485 323 133

Nom ou dénomination : A. C. 2. V.

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008492

AC2V
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre d'Affaires CADJEE
62 Boulevard du Chaudron - 97490 SAINTE-CLOTILDE
485 323 133 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le quinze novembre,
A 18 heures,

La société LUMAX, SARL au capital de 919 270 euros, dont le siège est fixé au 78, Chemin de la Vanille – 97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS DE LA REUNION sous le numéro 818 680 167, représentée par son gérant, Monsieur Clément CARDUS,

Associé unique de la société AC2V,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du Président, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Patrick VERNY, en sa qualité de Président de la Société et ce à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société LUMAX

Société à responsabilité limitée au capital de 919 270 euros,
dont le siège social est 78 chemin de la Vanille - 97434 SAINT GILLES LES BAINS,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS DE LA REUNION
sous le numéro 818 680 167,
représentée par Monsieur Clément CARDUS, gérant.

Monsieur Clément CARDUS, au nom de la société LUMAX qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société LUMAX (*)
Monsieur Clément CARDUS

Bon pour acceptation
des fonctions
de président



** Merci de faire précéder votre signature de la mention manuscrite « **Bon pour acceptation des fonctions de Président** »*